



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVE, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

**30-05-2014-10**

**Secrétaire de séance élue** : Mme LOQUET.

### **OBJET : AIDE SUR PROJET LYCEEN « COURSE EN COURS »**

Le Maire explique à l'assemblée que Monsieur Mathieu BORDENAVE, lycéen domicilié à Mont, sollicite l'aide de la commune dans le cadre de son projet lycéen « course en cours » développé sur le thème des sciences et de la technologie.

Les lycéens sont regroupés par équipe et doivent imaginer, concevoir, fabriquer et tester de petits engins dans le but de les faire concourir.

La participation financière demandée à la commune permettrait l'achat des fournitures pour la construction de l'engin et pourrait être versée à l'association IUT INNOVATION qui gère les fonds accordés aux équipes, en indiquant le nom de l'équipe choisie (ici l'équipe de Mathieu BORDENAVE se nomme la 7<sup>ème</sup> compagnie).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** de d'attribuer une aide financière de 200.00 (deux cents) euros à l'équipe « la 7<sup>ème</sup> compagnie » pour la conception, la construction et la mise en œuvre de son véhicule miniaturisé dans le cadre du concours « course en cours ».

**PRECISE** que la subvention sera versée à l'association IUT INNOVATION, dont l'objet est de promouvoir l'innovation en liaison avec les projets du département génie mécanique et productique.

**AUTORISE** le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ